Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260115-2026011502CONVS-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du neuf janvier avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	R	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	R
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
P MOUBECHE	*R BORDET*	Ensemble de la séance
MP PATIN	MC BOUCHER	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Edouard OGER a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260115-2026011502CONVS-DE

Délibération n° 2026.01.15.02
Convention compostage collectif sur l'espace public - SMICTOM

Madame la Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tout producteur de déchets, y compris pour les ménages. Pour les logements possédant un terrain, la priorité est donnée au compostage individuel. Cependant, pour les habitants n'ayant pas de jardin, la solution du compostage collectif peut être appliquée. Dans ce cas, le SMICTOM, en partenariat avec la commune, accompagne les habitants dans la mise en place d'une démarche de compostage collectif.
Madame la Maire présente la convention entre le SMICTOM et la commune prévoyant les conditions de mise en place, de suivi et les rôles de chacun dans cette démarche de compostage collectif.
Madame la Maire rappelle qu'un composteur collectif va être installé au Jardin de l'Ilôt des Temples.
Après présentation de la convention de compostage collectif sur l'espace public,

- **Le Conseil Municipal,**

- Vu l'exposé de Madame la Maire,

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE**

- **Autorise la signature de la convention de compostage collectif sur l'espace public avec le SMICTOM,**
- **Donne pouvoir à Mme la Maire pour signer tous documents inhérents à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,



Marie-Claire BOUCHER